

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1031^e séance, tenue le mardi 27 avril 2010,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; les doyens, M. Jacques Boucher, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Trudeau; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Yves Langelier, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Jean-Pierre Blondin, un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron, le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset, le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalande, un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Richard Patry, le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier; un observateur : M. Jean-Louis Richer; des observateurs invités : Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre.

Invités : Pour la délibération CE-1031-6 :
Mme Diane Raymond, directrice, BEEPE
Pour les délibérations CE-1031-6 et CE-1031-7.4 :
Mme Chantal Cara, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche, et
Mme Sharon Harvie, adjointe à la doyenne, Faculté des sciences infirmières
Pour les délibérations CE-1031-7.1 et 7.2 :
M. Antoine Payot, professeur adjoint de clinique, et
Mme Annie Janvier, professeure agrégée de clinique, Département de pédiatrie
de la Faculté de médecine
Pour la délibération CE-1031-7.3 :
M. André Dufresne, directeur, Département de santé environnementale et santé
au travail de la Faculté de médecine
Pour la délibération CE-1031-8.1 :
M. Tuan Nguyen Dang, directeur, Centre de formation continue, École Polytechnique

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur des bibliothèques, M. Richard Dumont, un officier de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Laurent J. Lewis; un étudiant : M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : M. Pierre Chenard, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : En l'absence du *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont,
Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, préside la séance

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Journaliste *Forum* : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1031-1 ORDRE DU JOUR

CE-1031-1

Les membres ont reçu un ordre du jour modifié. En raison de la disponibilité des invitées, le point 7.4 sera traité immédiatement après le point 6. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux :
 - 2.1 1030^e séance (séance extraordinaire) tenue le 20 avril 2010
 - 2.2 1029^e séance tenue le 23 mars 2010
3. Affaires découlant des procès-verbaux

4. Information et questions
5. Calendrier des séances pour l'année 2010-2011 : Projet
6. Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP
Évaluation périodique des programmes d'étude à la Faculté des sciences infirmières
 - 6.1 Programmes de Baccalauréat en sciences infirmières
 - 6.2 Programmes de Maîtrise et de Diplôme complémentaire
7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1 Faculté de médecine—Département de pédiatrie
 - Création d'une option « Éthique clinique pédiatrique » au programme de M.Sc. (Sciences biomédicales)
 - 7.2 Faculté de médecine—Département de pédiatrie
 - Création d'un Microprogramme en éthique clinique pédiatrique
 - 7.3 Faculté de médecine—Département de santé environnementale et santé au travail
 - Création d'une option « Hygiène du travail » au programme de M.Sc. (Santé environnementale et santé au travail)
 - 7.4 Faculté des sciences infirmières
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (Sciences infirmières) : création d'une option « Formation en sciences infirmières » et modification du libellé de l'option « Générale » pour « Soins et santé »
8. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 8.1 École Polytechnique
 - Création d'un programme de Certificat en cyberfraude
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1031-2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX CE-1031-2

CE-1031-2.1 1030^e séance (séance extraordinaire) CE-1031-2.1

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 3, au cinquième paragraphe, aux 9^e et 10^e lignes ainsi qu'au début de la 11^e ligne, on lira : « la mention *Abandon* n'apparaîtra pas sur le bulletin dans la section du relevé de notes mais plutôt dans la section « notes et commentaires », en bas du document. De plus, la mention précisera qu'il s'agit d'un abandon réclamé dans le contexte d'un arrêt de travail »; à la 12^e ligne, remplacer « ne correspond pas » par « pourrait ne pas correspondre ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1030^e séance (séance extraordinaire) tenue le 20 avril 2010, tel que modifié.

CE-1031-2.2 1029^e séance tenue le 23 mars 2010 CE-1031-2.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1029^e séance tenue le 23 mars 2010, tel que présenté.

CE-1031-3 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CE-1031-3

Des notes sur des affaires découlant des 1027^e, 1028^e, 1029^e, et 1030^e séances ont été déposées en séance; la secrétaire générale en fait la présentation.

- CE-1031-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1031-4
- Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.
- CE-1031-5 CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2010-2011 : PROJET CE-1031-5
A-33/1031^e/754
- 2010-2011.
- La Commission convient du projet de calendrier de ses réunions pour l'année
- Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
- la Commission des études adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2010-2011, conformément au document A-33/1031/754.
- CE-1031-6 COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES—CIEP CE-1031-6
Évaluation périodique des programmes d'études à la
Faculté des sciences infirmières
- Baccalauréat en sciences infirmières
 - Programme de Maîtrise et de Diplôme complémentaire
- A-33/1031^e/752, 753

La Commission reçoit Mme Diane Raymond, directrice du BEEPE, ainsi que Mme Chantal Cara, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche, et Mme Sharon Harvie, adjointe à la doyenne, de la Faculté des sciences infirmières, pour la présentation du projet inscrit en rubrique. Les représentantes de la Faculté des sciences infirmières transmettent à la Commission les excuses de la doyenne de la Faculté, qui, étant retenu par un autre engagement, ne pouvait assister à cette séance.

Mme Diane Raymond décrit brièvement le déroulement du processus d'évaluation des programmes concernés par les deux rapports du CIEP présentés aujourd'hui à la Commission, et consignés aux pages 1 à 3 des documents A-33/1031^e/752 et A-33/1031^e/753. Notamment, elle précise que le processus d'évaluation a été appliqué selon des modalités différentes, étant donné qu'il s'agissait de programmes soumis à un processus d'agrément par un organisme d'accréditation professionnelle.

Mme Chantal Cara et Mme Sharon Harvie présentent la partie des rapports portant sur le résumé du processus d'évaluation par le BEEPE des programmes de Baccalauréat en sciences infirmières [B.Sc. en sciences infirmières, 1-630-1-1, 1-630-1-2A, 1-630-1-1B] (document A-33/1031^e/752), et des programmes de Maîtrise (M.Sc) en sciences infirmières, option « Pratique avancée », et de Diplôme complémentaire, options « Néphrologie » et « Cardiologie » (document A-33/1031^e/753). Relativement aux programmes de B.Sc., il est précisé que les deux programmes de Baccalauréat 1-630-1-1 et 1-630-1-2 constituent un même programme, le premier programme correspondant au programme initial et le second correspondant au programme de DEC-BAC (les étudiants provenant du programme de DEC étant intégrés à la deuxième année du programme initial).

En réponse à une question, il est précisé que les membres *ad hoc* du Comité d'autoévaluation ont participé à l'ensemble des étapes du processus et qu'un comité de travail se consacrait essentiellement à la démarche d'autoévaluation; des échanges constants intervenaient entre les deux comités.

Une remarque portant sur le fait que la composition du comité d'autoévaluation ne comporte pas d'étudiants, il est indiqué que les étudiants ont été consultés à toutes les étapes du processus.

Le président signale qu'à la demande de la directrice du BRI, les données relatives aux programmes de B.Sc., présentées à la page 6 du document A-33/1031^o/752, doivent être nuancées de la façon suivante : le taux de diplomation du programme de trois ans est effectivement de 38,5 %; par ailleurs, le taux de diplomation du programme de quatre est de 66 %.

Une question portant sur la situation de la Faculté des sciences infirmières par rapport à celle des facultés correspondantes d'autres universités, il est mentionné que l'on vérifiera la disponibilité de données sur cette question, notamment auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec—OIIQ.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Rapport sur l'évaluation des programmes de Baccalauréat en sciences infirmières (B.Sc. en sciences infirmières, 1-630-1-1, 1-630-1-2A, 1-630-1-1B) ainsi que le Rapport sur l'évaluation des programmes de Maîtrise et de Diplôme complémentaire (M.Sc en sciences infirmières, option « Pratique avancée », et Diplôme complémentaire, options « Néphrologie » et « Cardiologie »), de la Faculté des sciences infirmières, présentés par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, conformément aux documents A-33/1031^o/752 et A-33/1031^o/753.

La Commission remercie Mmes Raymond, Cara et Harvie pour leur présentation. Mme Raymond quitte la séance.

L'étude du point 6 étant complétée, la Commission procède à l'étude du point 7.4,

CE-1031-7

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1031-7

En l'absence de la doyenne, le vice-doyen et secrétaire de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 7.1 et 7.2, la Commission reçoit Mme Annie Janvier, professeure agrégée de clinique, et M. Antoine Payot, professeur adjoint de clinique, au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine.

Pour la présentation du projet inscrit au point 7.3, la Commission reçoit M. André Dufresne, directeur du Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine.

Pour la présentation des projets inscrits au point 7.4, la Commission reçoit Mme Chantal Cara, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche, et Mme Sharon Harvie, adjointe à la doyenne, de la Faculté des sciences infirmières.

CE-1031-7.1

Faculté de médecine
Département de pédiatrie
- Création d'une option « Éthique clinique pédiatrique » au programme de M.Sc. (Sciences biomédicales)

CE-1031-7.1

A-33/1031^o/748

La présentation porte sur le projet inscrit en rubrique, ainsi que sur le projet inscrit au point 7.2 suivant.

Le projet général propose la création d'une option « Éthique clinique pédiatrique » au programme de M.Sc. (Sciences biomédicales) et la création d'un Microprogramme

en éthique clinique pédiatrique (point 7.2). L'établissement d'offres de formation structurées en éthique clinique pédiatrique selon une option de la Maîtrise et d'un Microprogramme permettra de répondre à des besoins de formation importants, besoins signalés par les milieux concernés et pour lesquels une masse critique ainsi que des expertises variées se sont développées à l'Université. Le projet présenté a été articulé à partir de l'équipe de l'Unité d'Éthique Clinique—UEC du Département de pédiatrie de l'Hôpital Ste-Justine.

L'option « Éthique clinique pédiatrique » au programme de M.Sc. (Sciences biomédicales) s'adresse principalement aux professionnels de la santé mais aussi aux étudiants de deuxième cycle des sciences de la santé (médecine, sciences infirmières, physiothérapie, ergothérapie, bioéthique, etc.). Les objectifs généraux de l'option visent le développement des compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins pédiatriques complexe et spécialisée, et l'acquisition des compétences nécessaires pour comprendre la littérature (dans les domaines scientifiques et des sciences humaines) en ce qui a trait à des problématiques spécifiques en éthique clinique pédiatrique. L'option est offerte selon la modalité avec mémoire ou selon la modalité avec travail dirigé.

Le Microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique pédiatrique s'adresse en premier lieu aux professionnels de la santé; il peut également recevoir des étudiants intéressés à compléter un programme de deuxième cycle dans une discipline des sciences de la santé. L'objectif général du Microprogramme vise le développement des compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins pédiatriques complexes et spécialisés, en vue de l'acquisition d'une autonomie dans la consultation en éthique clinique pédiatrique.

La présentation reporte aux documents A-33/1031^e/748 et 749, lesquels explicitent la problématique et la justification de chacun des projets, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme (création de quatre cours pour le Microprogramme, et de deux cours pour l'option de la M. Sc. [crédits attribués au mémoire et au travail dirigé]).

Les offres de formation proposées présentent un caractère important d'interdisciplinarité. Par ailleurs, on considère l'éventualité d'ouvrir la formation en éthique clinique à d'autres spécialités de la médecine.

On signale la pertinence des offres de formation présentées.

La Commission remercie Mme Annie Janvier et M. Antoine Payot pour leur présentation des points 7.1 et 7.2; les invités quittent la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « Éthique clinique pédiatrique » au programme de M.Sc. (Sciences biomédicales), au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1031^e/748.

CE-1031-7.2 Faculté de médecine CE-1031-7.2
Département de pédiatrie
- Création d'un Microprogramme en éthique clinique pédiatrique

A-33/1031^e/749

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en éthique clinique pédiatrique, au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1031^e/749.

CE-1031-7.3 Faculté de médecine CE-1031-7.3
Département de santé environnementale et santé au travail
- Création d'une option « Hygiène du travail » au programme de M.Sc. (Santé environnementale et santé au travail)

A-33/1031^e/750

Le projet mentionné propose l'ajout d'une quatrième option au programme de M.Sc. (Santé environnementale et santé au travail). La nouvelle option « Hygiène du travail » comporte 30 crédits de cours obligatoires et 15 crédits attribués à un stage ou à la rédaction d'un travail dirigé. Les cours de l'option rendent compte du caractère interdisciplinaire de la formation recherchée, la composition du programme regroupant des cours provenant de Départements de la Faculté de médecine, de la Faculté des arts et des sciences et de l'École Polytechnique. L'option permettra l'acquisition des outils pertinents en hygiène du travail, et, de ce fait, permettra aux finissants d'avoir accès à l'accréditation des organismes concernés, autant les organismes québécois, canadiens ou américains. L'établissement de l'option « Hygiène du travail » permettra d'offrir une formation structurée et d'actualiser les expertises présentes à la Faculté de médecine dans ce domaine et dans des domaines connexes. La présentation reportée au document A-33/1031^e/750, lequel explicite le contexte et la justification de la création de l'option « Hygiène du travail », et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de M.Sc. modifié en regard de l'établissement de cette nouvelle option.

On prend note d'une remarque présentée par le directeur du Département de kinésiologie, sur la possibilité de consultations ou de collaborations en regard de certains contenus de formation, dont les contenus liés à la biomécanique occupationnelle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « Hygiène du travail » au programme de M.Sc. (Santé environnementale et santé au travail), au Département de santé environnementale et santé au travail de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1031^e/750.

La Commission remercie M. André Dufresne pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

CE-1031-7.4	Faculté des sciences infirmières	CE-1031-7.4
	- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (Sciences infirmières) : création d'une option « Formation en sciences infirmières » et modification du libellé de l'option « Générale » pour « Soins et santé »	

A-33/1031^e/751

Ce point a été traité immédiatement après le point 6.

Les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (Sciences infirmières) s'inscrivent dans une démarche de révision, laquelle a comporté, parmi plusieurs démarches, des démarches de consultation auprès des professeurs et des étudiants de la Faculté. La révision du programme veut répondre à des préoccupations quant à l'augmentation de la diplomation et du taux de persévérance, et propose une actualisation du programme, notamment par la création d'une nouvelle option (option « Formation en sciences infirmières »). Par ailleurs, en modifiant le libellé de l'option « Générale » actuelle pour celui de « Soins et santé », et considérant l'option déjà existante « Administration des services infirmiers », les options du programme se trouveront à refléter de manière significative l'ensemble des expertises de la Faculté —soit la recherche clinique, la formation et l'administration—, et à couvrir l'entièreté des activités de l'infirmière. Le projet comporte la création de trois nouveaux séminaires de 1 crédit chacun, d'un cours de 3 crédits (SOI 7011—*Science de la formation infirmière*). Le cours SOI 7028—*Recherche (comité d'approbation)* comporte 9 crédits, et le nombre de crédits attribués à la thèse (SOI 7030) passe à 63 crédits. Le nombre de crédits du programme présente une nouvelle répartition, notamment en raison du fractionnement du nombre de crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse, de manière à reconnaître la réalisation des différentes étapes menant au dépôt de la thèse, modalité qui favorise l'encadrement. Des réaménagements afférents sont également apportés au répertoire de cours. La présentation reportée au document A-33/1031^e/751, lequel explicite les composantes de l'actualisation du programme, l'identification des compétences recherchées par les activités pédagogiques et de recherche ainsi que les modalités de soutien au développement des compétences, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme modifié.

Le vice-doyen et secrétaire de la FESP signale que celle-ci se dit très favorable à la démarche proposée par le projet de modification, en permettant d'assurer des mesures de soutien et d'encadrement et de rendre plus perceptible les étapes du cheminement des études, notamment par le fractionnement des activités liées à la thèse et aux apprentissages. De telles modalités se trouvent de plus en plus appliquées dans les universités nord-américaines.

Relativement au libellé de la nouvelle option « Soins et santé », il est mentionné que le choix d'employer le terme « soins » au singulier a tenu compte de la terminologie reconnue dans les milieux concernés, « soins » référant davantage à des pratiques techniques, et « soin » référant à un cadre plus large qui se trouve défini selon une perspective d'évaluation des soins en regard de plusieurs aspects, dont l'aspect relationnel.

En réponse aux questions présentées, il est précisé que les contenus relatifs à la formation et à la pédagogie se retrouvent principalement à l'intérieur de cours qui ont été définis plus spécifiquement pour les sciences infirmières. Par ailleurs, en regard de ces contenus, il reste possible d'envisager des arrimages avec la Faculté des sciences de l'éducation et avec les Facultés et Départements des disciplines de la santé. Également, il est mentionné que le titre de l'option créée réfère à la « formation » plutôt qu'à l'« éducation » afin de bien distinguer qu'il ne s'agit pas d'une formation en enseignement, mais plutôt d'un programme visant principalement l'acquisition de compétences de divers ordres (pédagogiques, relationnelles, etc.) et destiné aux infirmières qui, dans leur pratique, sont appelées à assurer la formation d'étudiants et de personnels.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (Sciences infirmières) : création d'une option « Formation en sciences infirmières » et modification du libellé de l'option « Générale » pour « Soins et santé », à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1031^e/751.

La Commission remercie Mmes Cara et Harvie pour leur présentation; celles-ci quittent la séance.

CE-1031-8

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1031-8

Le vice-recteur adjoint aux études fait une présentation générale du projet inscrit au point 8.1.

Le représentant de l'École Polytechnique pour cette séance, M. Yves Boudreault, présente le projet inscrit au point 8.1; il est accompagné de M. Tuan Nguyen Dang, directeur du Centre de formation continue de l'École Polytechnique.

CE-1031-8.1

École Polytechnique
- Création d'un programme de Certificat en cyberfraude

CE-1031-8.1

A-33/1031^e/755, 755.1

Se reportant à la recommandation de la Sous-commission du premier cycle (document A-33/1031^e/755.1), le vice-recteur adjoint aux études et président de la Sous-commission précise qu'il n'y a plus lieu de tenir compte de la réserve indiquée dans la recommandation. En regard du projet présenté par l'École Polytechnique, la Sous-commission avait demandé que des consultations soient tenues auprès de la Faculté de droit et de la Faculté des arts et des sciences (École de criminologie) quant à la définition des contenus de formation en droit et en criminologie. Il a été confirmé que ces démarches ont été complétées.

La création d'un programme de Certificat en cyberfraude répond à des besoins de formation dans ce domaine, en lien avec une demande des milieux de pratique concernés. Le programme proposé est destiné aux personnes intéressées par la problématique de la cyberfraude et par les aspects techniques et scientifiques de la sécurité de l'information, et répond aux questions particulières que posent les saisies sur du matériel informatique, la conservation et la production de preuves ainsi collectées. Le programme aborde également des contenus liés à la connaissance des règles juridiques appropriées, aux modalités de mise à jour de l'environnement juridique et à l'acquisition d'aptitudes quant à l'identification de l'évolution des systèmes de sécurité et des pratiques de cyberfraude. Le projet a reçu l'appui d'organismes et d'institutions concernés par la formation dans ce domaine, dont les Service d'informatique judiciaire de l'Agence du revenu du Canada, l'École nationale de police du Québec—ENPQ, et l'Université du Québec à Trois-Rivières—UQTR. La présentation reporte au document A-33/1031/755, lequel explicite la justification du projet, les clientèles concernées, les objectifs et la structure du programme proposé.

En regard de la consultation de Facultés de l'Université concernées par des contenus de formation apparentés ou connexes à ceux qui composent le programme de Certificat en cyberfraude, le directeur du Centre de formation continue de l'École Polytechnique apporte des précisions sur le contexte particulier et les caractéristiques des programmes de formation continue de l'École. Notamment, il explique que ces offres de formation s'adressent principalement à des professionnels en situation d'emploi, et que des spécificités découlent du fait que les programmes de formation continue concernent des besoins de formation formulés par les milieux professionnels, et qui demandent une réponse immédiate quant à l'établissement de formations qui soient applicables rapidement. Lorsqu'une demande est présentée pour une formation, le Centre de formation continue

de l'École Polytechnique vérifie les expertises disponibles, et identifie ces expertises en fonction de la spécificité des clientèles professionnelles et des domaines de spécialisation. De ce fait, la composition du corps professoral des programmes de formation continue présente des différences avec celle du corps professoral habituel, principalement en regard d'expertises et de connaissances développées de manière empirique, sur le terrain. Par ailleurs, l'École reste attentive au fait que des expertises peuvent se trouver dans d'autres institutions et facultés, et s'assure de vérifier la disponibilité d'expertises ou de cours existants dans des institutions avec lesquelles elle collabore, et de les consulter sur ces questions.

Le doyen de la Faculté de droit confirme que celle-ci a été consultée en regard du projet présenté par l'École Polytechnique. En regard de la situation qui a eu cours, le doyen précise que la Faculté a souhaité être consultée quant aux syllabus des cours portant sur des contenus de droit, sur les plans de cours et sur le choix des chargés de cours.

Le vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences indique que dans le cas du projet présenté, la FAS était concernée principalement par les contenus de criminologie. La position de la FAS s'accorde avec celle présentée par la Faculté de droit, en ce qu'elle souhaite être consultée de manière formelle quant aux contenus et aux plans de cours, notamment dans la situation où ces contenus sont appelés à être modulés en fonction de l'évolution des disciplines, et ce, dans l'intérêt du programme et des étudiants. L'École a reçu favorablement la demande de la FAS.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en cyberfraude, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1031^e/755.

La Commission remercie M. Nguyen Dang pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

CE-1031-9 AFFAIRES DIVERSES CE-1031-9

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1031-10 PROCHAINE SÉANCE CE-1031-10

La prochaine séance aura lieu le mardi 11 mai 2010, à 14 heures.

CE-1031-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1031-11

M. Éloi Lafontaine Beaumier et M. Xavier Fabian signalent qu'ils participaient à leur dernière séance de la Commission des études, leur mandat se terminant prochainement. Ils seront remplacés par Mme Maude Larente et par M. Mathieu Lepitre, qui assistaient à la séance d'aujourd'hui en tant qu'observateurs. Le président remercie MM. Lafontaine Beaumier et Fabian pour la qualité de leur participation aux travaux de la Commission et pour la contribution remarquable qu'ils y ont apporté. La Commission souligne ses remerciements en applaudissant.

La séance est levée à 15 heures 20.

Adopté tel que présenté le 11 mai 2010 – délibération CE-1032-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier